

Covoiturage du quotidien :

- **1 Français sur 4 a déjà covoituré pour se rendre au travail**
- **84% des utilisateurs de parkings de covoiturage sur autoroute covoiturent pour des raisons professionnelles**

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité qui se déroule du 16 au 22 septembre 2015, VINCI Autoroutes dresse un état des lieux des pratiques des Français en matière de covoiturage. Qui pratique le covoiturage et pour quels usages ? Quelles sont les motivations des covoitureurs ? Quelle place prend l'entreprise dans le développement de cette pratique ? Les résultats d'une enquête IPSOS complétée d'une étude de terrain menée spécifiquement auprès des utilisateurs des parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes apportent des réponses.

- **Le covoiturage domicile-travail : une pratique fréquente mais perçue comme contraignante pour ceux qui n'y ont jamais eu recours**

Selon l'enquête IPSOS réalisée pour VINCI Autoroutes, 25% des Français déclarent avoir déjà eu recours au covoiturage pour se rendre au travail (27% en province et 16% en Ile de France), 24% le pratiquent pour partir en week-end et 19% en vacances.

Le principal frein à cette pratique est son aspect « contraignant » : une opinion exprimée par 47% des personnes qui ne l'ont jamais utilisée pour des trajets domicile-travail et 41% des personnes n'y ayant jamais eu recours pour les loisirs. Autres freins mis en avant par les personnes ne pratiquant pas le covoiturage domicile-travail : un faible intérêt économique (20%), la réticence à partager son trajet avec des inconnus (18%) et l'allongement des temps de parcours (11%).

- **Une part importante du covoiturage sur autoroute est liée à l'activité professionnelle**

L'étude de terrain menée par VINCI Autoroutes en juin 2015 auprès des utilisateurs des parkings de covoiturage de son réseau montre que 84% d'entre eux covoiturent pour des déplacements liés à l'activité professionnelle : 34% pour des trajets domicile-travail et 50% pour des missions professionnelles. En moyenne, le trajet domicile-travail en covoiturage est de 122 km (244 km aller-retour), même si 38% des parcours sont moins longs (entre 30 et 70 km). Pour les missions professionnelles, le trajet moyen est de 188 km (376 km aller-retour).

53% des personnes qui covoiturent pour des raisons professionnelles le font au moins une fois par semaine : 26% tous les jours ouvrés, 17% plusieurs fois par semaine et 10% au moins une fois par semaine. Au total, près de 8 utilisateurs sur 10 covoiturent au moins une fois par mois.

- **La majorité des mises en relation se fait au sein de l'entreprise**

Toujours selon cette même étude, 77% des utilisateurs de parkings de covoiturage sur autoroute effectuent leur trajet avec des collègues de travail, 14% avec des amis ou de la famille, et 9% avec des personnes qu'ils ne connaissaient pas auparavant. 55% des conducteurs covoiturent toujours avec la ou les mêmes personnes.

Près d'une mise en relation sur deux (48%) se fait au sein même de l'entreprise. Les autres moyens de mise en relation sont le réseau personnel (35%), le bouche à oreille (8%) ou l'utilisation d'un site de covoiturage (9%).

La répartition des coûts entre covoitureurs effectuant des trajets domicile-travail se fait essentiellement par l'utilisation alternée des véhicules (45%). Dans 12% des cas, les passagers participent directement aux frais. Les trajets pour mission professionnelle sont pris en charge dans 74% des cas par les employeurs qui, selon 63% des personnes interrogées, encouragent d'ailleurs cette pratique.

« Si les covoitureurs des week-ends et des vacances s'appuient très largement sur des sites de covoiturage pour organiser leur voyage, on constate que pour les trajets liés à l'activité professionnelle, l'entreprise peut avoir un rôle moteur dans la mise en relation et l'incitation au covoiturage. Elle en tire d'ailleurs des bénéfices en termes de bien-être et de sécurité pour ses collaborateurs, de réduction des coûts de carburant et des émissions de CO₂ » indique Bernadette Moreau, directrice du développement durable de VINCI Autoroutes.

Parkings de covoiturage sur autoroute : le profil des utilisateurs

- 63% d'hommes, 37 % de femmes
- Catégorie socio-professionnelle : 39% cadres ou assimilés, 30% employés, 13% ouvriers, 8% professions libérales, 6% étudiants
- Age : 31% de 36 à 45 ans, 23% de 26 à 35 ans et 21% de 46 à 55 ans
- Lieu d'habitation : 42% zone rurale, 36% en zone urbaine et 22% en zone périurbaine
- Principale motivation : 62% le gain économique, 26% la convivialité et aspect pratique, 10% la préservation de l'environnement
- Taux de remplissage moyen des véhicules : 2,8 occupants
- Gain CO₂ estimé par place occupée et par jour : 105 kg équivalent CO₂ soit 25,3 tonnes équivalent CO₂ sur l'année

- *Méthodologie enquête IPSOS : pour réaliser cette enquête, l'institut Ipsos a interrogé, du 22 au 29 juin 2015, par Internet, 1 008 personnes, constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de chaque échantillon national est assurée par l'utilisation de la méthode des quotas.*

- *Etude de terrain VINCI Autoroutes : réalisée auprès de 350 personnes du 2 au 16 juin 2015, entre 6h et 9h et entre 17h et 20h, sur 18 parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes.*

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients. Chiffres clés : Réseau de 4 386 km d'autoroutes - 172 aires de services - 268 aires de repos - 322 gares de péage. 3 783 bassins de collecte d'eau de ruissellement, 771 passages faune (petite et grande), 28 472 ha de dépendances vertes. Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, [Twitter@VINCIAutoroutes](https://twitter.com/VINCIAutoroutes), www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (appel facturé au prix moyen de 0.06€/min, plus coût éventuel selon l'opérateur).

Contacts presse :

Estelle Ferron – 06 34 99 33 61 – estelle.ferron@vinci-autoroutes.com

Jessica Lefebure – Tél. : 06 29 94 59 87 – jessica.lefebure@vae-solis.com

19 parkings de covoiturage sur le réseau VINCI Autoroutes, soit 1 500 places disponibles

